



arbo
Architecture

Comité de Prévention et de Protection au Travail

Procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018

Président

M. Jean-Charles Hock (EPS)

Délégation de l'Employeur

Membres effectifs

Mme Laurence Rassel (ERG)

Mme Marie-Laure Mouffe (SEC)

Mme Danielle Leenaerts (ESA)

Membres suppléants

M. Yvan Flasse (ERG)

M. Dimitri Jamsin (SEC)

M. Marc Streker (ESA)

Délégation du Personnel

Membres effectifs

Mme Brigitte Hardy (ERG)

Mme Laurence Michaux (SEC)

M. Pascal Antoine (SEC)

M. Frédéric Ruymen (ESA)

M. Giampiero Caiti (ERG)

Membres suppléants

Mme De Bueger Danièle (SEC)

M. René Longenga Djamba (SEC)

M. Damien Safie (ERG)

M. Marc Joye (ESA)

M. Jean Forrest (ESA, EPS)

SIPP - Conseiller en Prévention

Mme Aurélie Arpigny

Service technique

Mme Patricia Van Haecke

SEPP Médecin du Travail

Dr Amalia Costin : amalia.costin@spmt-arista.be

Distribution

M. Jean-Paul Verleyen, Administrateur Délégué.

Mme Marie Alui et M. Lorenzo Spangaro, Service comptabilité.

Mme Patricia Van Haecke, Service technique.

Affichage

aux valves: Irlande (SEC, EPS, ISURU), Page et Morichar

aux archives syndicales (Salle Prof. SEC.)

Les noms des personnes présentes sont soulignés.

Calendrier des prochaines dates du comité

le 12 juin

le 18 septembre 2018, le 23 octobre 2018, le 27 novembre 2018, le 18 décembre 2018, le 29 janvier 2019, le 26 février 2019, le 26 mars 2019, le 30 avril 2019, le 28 mai 2019, le 11 juin 2019

Politique de Prévention

La Politique de prévention du P.O. a été clairement définie.

L'on peut la résumer par la volonté de suivre au mieux et dans la mesure de nos moyens les prescrits des différents textes légaux visant à assurer le bien-être au travail.

Les membres du personnel et de la ligne hiérarchique doivent exécuter dans la limite de leurs compétences et à leur niveau, la politique de l'Employeur relative au bien-être au travail.

(Code Titre I Chap. 3 art. 12, 13 & 14)

Rappelons aussi que la mise en pratique de cette politique de prévention est aussi une tâche et une priorité des Directions des Instituts qui, responsables de sa réalisation, peuvent se faire assister par les instances mises en place comme le CPPT, le Service technique, et le SIPP.

Ils peuvent aussi se faire assister par les recommandations et avis des Conseillers en prévention interne et externe.

Rappelons enfin que la prévention telle que décrite dans la Loi du 4 Août 1996, implique une série de démarches, comme par exemple, le dépistage régulier des risques, le contrôle préventif, l'organisation régulière des exercices d'évacuation ou l'assurance de la circulation et de la bonne compréhension des informations concernant la politique du bien-être.

Pour de multiples raisons légales et internes, (dont les prescriptions de l'Inspection technique du Serv. Public), les diverses dispositions consignées en ces rapports doivent être prises en considération et sont immédiatement exécutoires.

Madame Arpigny rappelle que les prescriptions du code (titre VI) concernant les équipements de travail ainsi que celles traitant de la mise en œuvre de toute nouvelle machine, installation ou produit ayant un rapport avec la politique de prévention, stipulent que celles-ci doivent faire l'objet d'un rapport de sécurité avant leur mise en service et suivre les prescrits de l'A.R. du 5 V 1995.

Pour ce faire, le Conseiller en Prévention doit être spontanément informé par les divers responsables des nouveautés, d'installations, de machines, de produits ou de travaux divers effectués.

Cette procédure doit être respectée par tous les décideurs et acheteurs de nos Instituts qui, spontanément, doivent informer formellement et par écrit le Conseiller en Prévention, afin qu'à son tour celui-ci puisse en aviser le Comité (Code Titre II, Chap IV, SEC III, art 14).

Madame Arpigny a également rappelé que les prescriptions du code traitant de la responsabilité de la ligne hiérarchique et de l'information et la formation au travail avec des tiers doivent être rigoureusement appliquées.

Elle souligne aussi que le rôle des Conseillers est de dire la Loi, de participer aux analyses de risques et à l'identification des dangers, mais en aucun cas d'être partie prenante des décisions et des réalisations découlant de celles-ci. Il faut voir dans la fonction une aide et non un contrôle. Cacher les choses ou ne pas tenir compte des conseils, c'est s'exposer, à tous les niveaux de la ligne hiérarchique à des accidents et à des conséquences juridiques tant au civil qu'au pénal.

1. Approbation du P.V. de la réunion précédente

Le PV définitif de la réunion du 23 janvier 2018 est approuvé.

Jean-Charles Hock ré-insiste sur le fait que l'implication dans le processus de suivi des réunions du CPPT est lié à la participation effective à celles –ci.

Il est demandé de tenir compte des horaires des réunions dans les attributions des professeurs. Il est également demandé que les suppléants prennent systématiquement le relais en cas d'empêchement.

Procédure : les demandes de travaux et les points déposés à l'ordre du jour des réunions du Comité sont confiés à l'attention du Président¹ 8 jours avant la réunion concernée, faute de quoi la réponse de la Délégation de l'Employeur ne sera donnée qu'à la deuxième réunion suivant le dépôt (Code : T. II, Chap. IV, Sect. IV, art.22).

L'on insiste pour que les problèmes techniques soient signalés immédiatement tant aux responsables hiérarchiques et au Service technique pour action qu'au conseiller en prévention pour information, sans attendre la réunion du Comité, afin de permettre les interventions immédiates.

Aurélie Arpigny fait état de son inquiétude par rapport à la réalisation de certains travaux en interne. Il a été demandé que le service technique prenne contact avec Aurélie Arpigny AVANT de réaliser des travaux présentant un risque afin de réfléchir ensemble aux conditions de travail des ouvriers.

Il a été décidé en réunion préparatoire que le service technique doit transmettre à Aurélie Arpigny copie des bons de commande qui sont émis.

2. Informations récurrentes

2.1. SEPP (UP)

Les Unités de prévention (UP) de 2017 ont été reportées en 2018. Il est proposé que lors de la première réunion de septembre, les membres du CPPT se penchent sur une politique d'utilisation des UP et fassent une projection pour la fin de l'année scolaire.

2.2. Accidents et incidents de travail

- /

2.3. Rapport des organismes agréés (sur base du document du service technique)

Les travaux non réalisés seront chiffrés par Madame Van Haecke et proposés à Monsieur Verleyen et à la comptabilité pour que des choix soient établis concernant les entretiens obligatoires liés à la sécurité.

Aurélie Arpigny se tient à la disposition du service technique pour faire le point sur les éléments à mettre en ordre.

Des documents concernant les ascenseurs, les cuves à mazout, les portes coupe-feu, les éclairages de secours ont été transmis au SIPP.

La centrale des marchés est en train d'étudier les possibilités de communautariser les commandes des entretiens obligatoires. Dans ce cadre, un inventaire des moyens d'extinctions leur a été transmis.

Une réunion est organisée le 5 juin afin de faire un état des lieux de la situation (Jean-Charles Hock, Patricia

¹Par courriel à l'adresse suivante : jc.hock@stluc-bruxelles-eps.be

3. Points concernant tous les instituts

3.1. P.I.U.

Date de dépôt	CP	Directions	2 mai	
---------------	----	------------	-------	--

Aurélie Arpigny rappelle qu'il faut procéder à la mise à jour des PIU en chaque début d'année scolaire en fonction des mouvements, modifications,...

3.2. Sécurité incendie.

	CP	Directions		
--	----	------------	--	--

Patricia Van Haecke informe qu'une entreprise fera une visite le 31 mai afin de remettre prix pour une nouvelle installation. Deux autres société remettront également un prix.

3.3. Inventaire amiante.

inventaire	CP	CP / service technique	1 x /an - le 20 avril à 9h	
plan désamiantage	CP	PO / comptabilité		

Une estimation de prix s'élevant à 13.000 € a été soumise au PO à un budget futur pour le désamiantage de la cave de la rue du Page.

Ce budget sera dégagé pour l'année 2018.

L'inventaire amiante a été réalisé pour le bâtiment du Forum, il y aura lieu d'étudier la gestion des éléments qui y ont été découverts. Aurélie Arpigny et Patricia Van Haecke devront se rencontrer à ce sujet.

De nouveaux tableaux ont été commandés et livrés à l'esa pour enlever les derniers contenant de l'amiante. Les nouveaux tableaux du secondaire ont été livrés.

Aurélie Arpigny demande d'être informée

- du placement des nouveaux tableaux – locaux + date ;
- de la procédure d'évacuation des tableaux ainsi que des autres éléments stockés contenant de l'amiante.

La vérification annuelle des éléments contenant de l'amiante se fera le 26 juin 2018 à 9h par Patricia Van Haecke et Aurélie Arpigny.

3.4. Isolation des bâtiments – économie d'énergie

	DP / Directions	PO / comptabilité		
--	-----------------	-------------------	--	--

Jean-Paul Verleyen a établi un ordre de priorité d'action sur les châssis (voir document en annexe). Patricia Van Haecke informe que Philippe Maneffe fera un essai de réparation pendant les vacances d'été.

Les membres du CPPT insistent sur l'entretien des menuiseries (peinture, ...) peut-être à prévoir dans un budget quinquennal.

3.5. Nettoyage des locaux

			/	
--	--	--	---	--

Les membres du CPPT estiment qu'il serait opportun d'instaurer un contrôle du travail des équipes de nettoyage des locaux. Un cahier des charges de nettoyage pourrait être une piste de travail pour augmenter l'efficacité du travail tout en tenant compte du paragraphe repris ci-dessus.

Patricia van Haecke indique qu'elle ne s'occupe pas des techniciens de surface, faute de temps, mais qu'elle procède aux vérifications en fonctions des plaintes.

Laurence Rassel insiste pour que le personnel de nettoyage puisse travailler dans des conditions convenables en tenant compte du temps, de l'outillage et des produits mis - ou à mettre - à disposition pour optimiser le nettoyage des locaux. Laurence Rassel informe les membres du CPPT que de l'eau chaude est disponible depuis la veille seulement à l'ERG ...

L'erg se plaint de la fréquence de nettoyage, de l'état de propreté notamment des cages d'escaliers.

Toutes les directions demandent que lors des grandes vacances, le service de nettoyage soit renforcé afin de procéder aux grands travaux de nettoyage.

3.6. Température dans les locaux

19 09 2017	Directions	Service technique		
------------	------------	-------------------	--	--

La consommation d'énergie (gaz et mazout de chauffage) a doublé pour l'année écoulée.

La question réside dans les priorités à placer entre les dépenses liées au chauffage et le confort thermique minimal. Les membres du CPPT insistent sur le fait que l'employeur doit garantir à ses employés une ambiance thermique suffisante pour que le travail puisse être mené à bien.

Il est à noter que globalement, cette année, il y a eu moins de plaintes

À l'erg, le déplacement du thermostat est-il encore envisagé afin de réduire les température différentes entre les deux étages du secrétariat ?

4. Points concernant la rue d'Irlande

4.1. Secondaire / Eps / Isuru

4.1.1. Entrée bâtiment de la rue d'Irlande

	DP	CP / Directions sec	2 mai	
--	----	---------------------	-------	--

Par temps de pluie, l'entrée du bâtiment est très glissante. Une peinture antidérapante a été proposée pour réaliser l'implantation d'un projet mosaïque d'une classe du secondaire. Un test est demandé afin d'évaluer la faisabilité.

Patricia Van Haecke propose la pose de pastille antidérapante.

4.1.2. Porte coupe-feu

23 janvier 2018	Conseiller en prévention	Service technique		
-----------------	--------------------------	-------------------	--	--

La porte coupe-feu du 3ème étage de la cage d'escalier principale de la rue d'Irlande n'est pas hermétique. Aurélie Arpigny propose de vérifier le plancher et de voir si celui-ci peut être remis d'équerre pour que la porte ferme correctement.

4.1.3. Arbres mort dans la cour Saint Albert

23 janvier 2018	Délégation du personnel	P.O.		
-----------------	-------------------------	------	--	--

Des Subhirtella « autumnalis » (voir photo) seront commandés et plantés à l'automne prochain.



4.2. Secondaire

4.2.1. Produits dangereux.

	DP	Direction sec	janvier 2018	
--	----	---------------	--------------	--

L'armoire de stockage des produits dangereux est en commande (7500 €).

Aurélie Arpigny rappelle que la ventilation de cette armoire devra faire l'objet d'un percement en toiture.

Elle demande également que dans l'intervalle les professeurs de sciences commencent déjà le tri des produits chimiques et procèdent à leur classement par catégories.

Patricia Van Haecke indique que ces travaux devront faire l'objet de 3 demandes d'offres de prix.

De manière générale, Aurélie Arpigny demande que l'inventaire des produits chimiques utilisés soit réalisé. Elle peut aider à la mise en place des fiches de données simplifiées.

4.2.2. Iode

24 avril 2018	CP			
---------------	----	--	--	--

1.200 capsules d'iode ont été fournies à l'école. La procédure de distribution de ces capsules a été définie et communiquée par Dimitri Jamsin.

5. Points concernant la rue Wilmotte

5.1. Eps

5.2. Isuru

5.2.1. Secouristes Isuru

17 10 2017	Isuru			
------------	-------	--	--	--

La formation de deux secouristes est prévue pour le mois d'octobre prochain.

6. Points concernant la rue du Page

7. Points concernant la place Morichar

7.1. Garde de corps Morichar

30/05/2017	Conseiller en prévention	Service technique	21 novembre 2017	
------------	--------------------------	-------------------	------------------	--

La décision a été prise par les directions de l'esa et le PO de terminer les travaux.

Jean-Paul Verleyen a établi une solution technique pour les derniers garde-corps à placer (cf document en annexe). Patricia Van Haecke indique qu'elle doit procéder à des commandes afin que le travail soit réalisé par le service technique.

7.2. Antennes Morichar

24 avril 2018	Professeurs esa	CP		
---------------	-----------------	----	--	--

Aurélie Arpigny a été sollicitée afin de vérifier les ondes réellement émises et perçues dans les locaux du bâtiment Morichar. Elle en a demandé le mesurage à l'IBGE afin de pouvoir estimer l'impact des ondes sur les occupants dans les locaux.

Le 7 juin prochain, l'IBGE procédera à un mesurage des ondes dans le bâtiment.

Jean-Paul Verleyen sera attentif aux résultats des analyses effectuées, les conclusions seront prises en compte dans l'analyse de la situation par le C.A.

7.3. Dureté de l'eau

24 avril 2018	Danielle Leenaert			
---------------	-------------------	--	--	--

Patricia van Haecke indique qu'un devis pour placer un adoucisseur d'eau lui a été remis, celui-ci s'éleve à +/- 5.000€.

7.4. Local E-11 (esa)

24 avril 2018	CP			
---------------	----	--	--	--

Aurélie Arpigny a transmis à Marc Streker et Danielle Leenaert les conclusions émises suite à la visite du médecin hygiéniste de ce local.

Des propositions ont été formulées pour diminuer l'entrée de la fumée de cigarette et des vapeurs des bombes de fixatif dans le réseau de ventilation de ce local.

Une décision a-t-elle été prise à ce sujet ?

Une sensibilisation est-elle prévue pour les professeurs par rapports aux étudiants ?

8. Divers

8.1. Personne de confiance

24 avril 2018	Laurence Rassel			
---------------	-----------------	--	--	--

Mathilde Alet a présenté, en séance, sa candidature comme personne de confiance.

Mathilde Alet est conseiller juridique de l'erg, elle a suivi une formation de management public (gestion de conflit), sa candidature découle d'une proposition du CGP de l'erg. Elle était personne de confiance au conseil supérieur de l'audiovisuel où elle travaillait auparavant.

Aurélié Arpigny soulève un point particulier par rapport à la mutualisation récurrente qui est faite pour ce genre de poste.

Le règlement de travail (où sont reprises les informations relatives aux personnes de confiance) étant commun à tous les instituts, est-ce un poste mutualisé pour tous les instituts ou bien est-il stipulé que Mathilde Alet ne répond qu'aux demandes de l'erg? Dès lors, faut-il faire également un appel à candidature à l'esa, l'isuru, l'eps et au secondaire ?

Mathilde émet une réserve sur le fait que la fonction serait mutualisée, la proposition qui lui avait été faite était uniquement pour l'erg.

Les membres du CPPT émettent un avis favorable sur la candidature de Mathilde Alet, qui semble présenter toutes les qualités requises pour la fonction.

Les questions soulevées lors de l'entrevue avec Mathilde Alet seront évoquées au conseil des directions et une définition précise de sa mission et du champ d'application de celle-ci sera définie.

Ensuite Mathilde sera reçue par Jean-Paul Verleyen.

8.2. Enquête sur la charge psychosociale

24 avril 2018	CP		
---------------	----	--	--

Aurélié Arpigny indique qu'il avait été envisagé de faire une enquête plus ciblée pour le secondaire au niveau de la charge psychosociale (enquête du SEGEC).

Dimitri Jamsin explique qu'une enquête est en cours, celle-ci concerne le plan de pilotage de l'école. Cette enquête comporte un volet sur le bien-être au travail dont les résultats pourraient être transmis à Aurélié Arpigny afin de compléter l'enquête déjà menée en 2013.

Marie-Laure mouffe indique que la partie sur le Bien-être au travail était très succincte lors de cette enquête.

8.3. Charrette des ouvriers

24 avril 2018	Brigitte Hardy		
---------------	----------------	--	--

Brigitte Hardy s'inquiète de la vétusté de la charrette que les ouvriers utilisent pour transporter le matériel entre les différentes implantations (archives de l'erg à l'esa, provision de papier toilettes, papier d'impression, etc.).

Est-il envisageable de penser à un nouvel équipement ?

8.4. Séchage des mains

24 avril 2018	Danielle Leenaert		
---------------	-------------------	--	--

Le papier utilisé pour le séchage des mains est partiellement écologique. Il existe dans la même gamme (même distributeur) un produit complètement vert. Un comparatif de prix doit être effectué afin de vérifier si la solution est envisageable.

Aurélia Arpigny
conseiller en prévention
Sipp - Saint Luc Bruxelles

☎ 0491 36 73 36

✉ a.arpigny@gmail.com